

RÉGLEMENT INTÉRIEUR

MÂCON PREND SES QUARTIERS D'ÉTÉ

Les mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par un adulte.

La participation aux activités nécessite une inscription préalable à l'accueil. Vous disposerez à cette occasion, des dernières informations relatives à l'organisation des activités.

Pour chacune d'entre elles, des animateurs sont à votre disposition.

Activités nautiques : quelques précautions sont à prendre :

→ Brevet natation 25 m

→ Tenue adaptée ne craignant pas l'eau

→ Tenue de rechange

En cas d'intempéries, « Mâcon prend ses quartiers d'été » reste ouvert pour accueillir les plus courageux. Le programme sera alors adapté.

L'équipe d'animation est à votre écoute et pourra, dans la mesure du possible, proposer de nouvelles activités ou apporter des améliorations au fonctionnement de cette manifestation.

Les groupes constitués sont priés de remplir une fiche d'inscription et de réserver leur venue. Le nombre de place est limité à 24 enfants maximum par groupe.

Renseignements et réservations : 03 85 39 72 23

Du 15 juillet au 8 août au centre Paul-Bert : 06 61 28 58 64

Les Points Enfants Loisirs et les Accueils Jeunes des structures de proximité proposent également des activités et des sorties durant l'été.

Renseignements :

Secteur Chanaye Résidence :

Centre Social de la Chanaye : 03 85 20 51 55

Secteur Blanchettes Saint Clément :

Mosaïc : 03 85 38 21 65

PEL des Blanchettes : 03 85 34 60 72

Secteur Perrières Marbé :

Centre Social des 1000 fenêtres : 03 85 38 12 73

PEL de Marbé : 03 85 39 28 64

Secteur Saugeraies Gautriats Murgerets :

Centre de vie quotidienne des Saugeraies :

03 85 39 11 10

Maison de quartier des Gautriats :

03 85 38 88 04

PEL des Saugeraies et communes Associées :

06 60 99 49 01

Bioux :

PEL de Bioux : 03 85 34 92 84